

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/ Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/ Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/ Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/ Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/ Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/ Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/ Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/ Relié avec d'autres documents | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/ Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/ Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | Title on header taken from: / Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: / Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue/ Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/ Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Propriétaire-Rédacteur: M. l'abbé D. GOSSELIN

CURÉ DU CAP-SANTÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Une piastre par an, payable d'avance, le numéro 2 cts

QUEBEC:

DES ATeliers TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET C^{ie}.

1890

SOMMAIRE :

Consécration d'un évêque é. 572.—La Vénérable Mère de l'Incarnation, 582.—Le Frère Louis, 582.—Mgr Bugin et le Séminaire de Chicoutimi, 584.—Le Catholicisme en Europe au 16e et au 19e siècle, 585.—Victor Hugo et ses œuvres, 586.—Itinéraire de la visite épiscopale du diocèse de Chicoutimi pour 1890, 587.—Petite Chronique, 588.—Société de Saint Jean l'Évangéliste, 589.—Lorette et la sainte maison.

FÊTES DE LA SEMAINE.

| | | |
|-----------|--------|--------------------------------|
| Lundi, | 12 mai | —Rogations. SS. Nérée, etc. |
| Mardi, | 13 " | — " |
| Mercredi, | 14 " | — " |
| Jeudi, | 15 " | —Ascension (fête d'obligation) |
| Vendredi, | 16 " | —S. Ubald. |
| Samedi, | 17 " | —S. Jean Népomucène. |
| Dimanche, | 18 " | —S. Venant. |

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.

Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.

ÉGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

ÉGLISE SAINT-ROCH,

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE.
Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

ÉGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

ÉGLISE SAINT.SAUVÉUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

| | | |
|---------|--------|------------------|
| Mardi, | 13 mai | —S. David. |
| Jeudi, | 15 " | —R. du Loup. |
| Samedi, | 17 " | —S. Chrysostôme. |

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

A. nonce des Rogations et de l'Ascension.

AVIS.

Bureau de la *Semaine Religieuse de Québec*, Cap-Santé, comté de Portneuf.
Toute personne qui recruta cinq abonnements a droit à un abonnement *gratuit*.
On ne s'abonne pas pour moins d'un an. Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. On peut se procurer la série complète de la *Semaine Religieuse* pour l'année 1889, moyennant une piastre. Sur demande, la *Semaine Religieuse* recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

CONSÉCRATION D'UN ÉVÊQUE ÉLU

Le sacre prochain de S. G., Monseigneur A. A. Blais, nous donne lieu de croire qu'on lira avec intérêt le résumé des principales cérémonies de la consécration d'un évêque.

Régulièrement, le jour fixé pour la consécration doit être un dimanche, ou l'une des fêtes des Apôtres. Si la consécration a lieu hors de la cour romaine, il faut, autant que possible, que ce soit dans l'église pour laquelle on est élu, ou dans la province.

Dans l'église où doit se faire la consécration, on prépare deux chapelles, une plus grande pour l'évêque consécrateur, et une plus petite pour l'évêque élu; et il doit y avoir au moins deux évêques assistants.

Lorsque le consécrateur, l'élu, les évêques assistants et tous ceux qui prennent part à la consécration sont revêtus des ornements prescrits, le plus ancien des évêques assistants demande au consécrateur d'élever l'élu à l'épiscopat. Le consécrateur répond: "Avez-vous un mandat"? Le plus ancien des assistants répond: "Nous l'avons". "Qu'on le lise", dit le consécrateur. Alors le notaire du consécrateur en fait la lecture en entier.

Si les lettres apostoliques exigent le serment de l'élu, celui-ci lit mot pour mot la formule du serment, à genoux devant le consécrateur. L'évêque élu promet en outre de visiter les tombeaux des Apôtres à certaines époques; de rendre compte au Souverain Pontife de tout ce qui concerne sa charge, l'état de son église, la discipline du clergé et du peuple, et le salut des âmes qui lui sont confiées; de recevoir humblement les ordres du Pape et de les exécuter fidèlement; et de faire faire ces choses par un manda-

taire spécial en cas d'empêchement légitime. Il s'interdit l'aliénation des biens de son église, sans que le Pontife romain soit consulté.

Le consécrateur lit ensuite ce qu'on appelle l'examen. On rappelle à l'évêque élu ces paroles de l'Apôtre, de ne pas se hâter d'imposer les mains. L'objet de l'examen concerne la foi en la Sainte Trinité, le gouvernement de l'Eglise, la prudence, l'instruction du peuple conformément aux saintes Ecritures, aux traditions apostoliques et aux constitutions du Siège Apostolique qu'il promet de recevoir avec respect, d'enseigner et d'observer. Il anathématise toute secte opposée à l'Eglise catholique. Il professe que chaque personne divine est un seul Dieu, vrai, plein et parfait ; que le Fils est vrai Dieu et vrai homme, fils unique de Dieu, non adoptif, ni fantastique, une seule personne en deux natures ; et le reste de la foi catholique avec la divinité de l'Ancien et du Nouveau Testament. A chaque question l'élu répond : " Je le veux de tout mon cœur."

L'examen fini, le consécrateur et l'élu commencent la messe à leur autel respectif. Après le Graduel, on conduit l'élu devant le consécrateur qui lui dit : " L'évêque doit juger, interpréter, consacrer, ordonner, offrir, baptiser et confirmer " ; puis il ajoute : " Prions, très chers frères, afin que, pour l'utilité de son Eglise, la bonté du Tout-Puissant communique à cet élu l'abondance de sa grâce ". A ce moment tous se mettent à genoux, à l'exception de l'élu qui se prosterne à gauche du consécrateur, et l'on récite les litanies. Quand elles sont finies, le consécrateur pose le livre des Evangiles ouvert sur la tête et les épaules de l'élu qui est à genoux, de manière que le bas du livre touche sa tête, et que le côté écrit soit appliqué sur ses épaules. Ensuite, le consécrateur et les évêques assistants touchent des deux mains la tête de celui qui doit être consacré, en disant : " Recevez le Saint-Esprit ".

Après cela, le consécrateur dit une oraison pour prier le Seigneur de répandre sur son serviteur le complément de la grâce sacerdotale, et commence le *Veni Creator*. Quand le premier verset est achevé, il trempe son pouce droit dans le saint chrême, fait d'abord une onction en forme de croix qui embrasse toute la couronne de l'élu à genoux devant lui, puis il étend l'onction au reste de la couronne, et fait trois fois le signe de la croix sur la tête de l'élu.

Pendant que l'on chante une antienne du 2e ton, on met au cou de l'élu, une serviette longue d'au moins six palmes, et le consécrateur trace de son pouce droit avec le saint chrême deux lignes

dans les mains de l'élu, puis il étend l'onction à la paume des mains, en disant : " Que l'huile sainte, le saint chrême, consacre ces mains, comme Samuel sacra David roi et prophète ".

Cela étant fait, le consécrateur bénit le bâton pastoral que le nouveau consacré reçoit entre les index et les doigts du milieu ; puis il bénit l'anneau qu'il lui passe ensuite au doigt. Alors le nouveau consacré touche le livre des Evangiles, et il est admis au baiser de paix du consécrateur et des évêques assistants.

Alors, le consécrateur et le consacré continuent la messe. Après la récitation de l'Offertoire, le consacré vient se mettre à genoux devant le consécrateur et lui présente deux flambeaux allumés, deux pains, deux barils pleins de vin, et baise la main du consécrateur qui reçoit ces offrandes. Ensuite, le consacré se place derrière l'autel du consécrateur, au côté de l'épître, entre les évêques assistants, ayant devant lui son missel ; et il fait et dit tout ce qui est marqué, conjointement avec le consécrateur. On met une hostie pour chacun, et assez de vin dans le calice pour tous les deux.

Au moment de la communion, le consécrateur communique le consacré d'abord sous l'espèce du pain, ensuite sous l'espèce du vin ; puis il prend la purification, et en présente au consacré. Après la prière *Placeat* a lieu la bénédiction de la mitre et des gants qu'on met au consacré que l'on intronise immédiatement, en le faisant asseoir au fauteuil d'où le consécrateur s'est levé. Puis le consécrateur entonne le *Te Deum*, après lequel le consacré donne la bénédiction solennelle, et chante trois fois en faisant la genuflexion : *ad multos annos*.

Comme nous l'avons annoncé, la consécration de Monseigneur Blais aura lieu dimanche. Le prélat consécrateur sera S. E. le cardinal Taschereau, assisté de NN SS. les évêques de Cythère et de Chicoutimi ; et le sermon de circonstance sera prononcé par S. G. Monseigneur l'évêque de Rimouski. Les évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa seront présents à cette imposante cérémonie.

Le dîner officiel est offert par le Séminaire de Québec, qui est heureux de pouvoir donner cette marque de sympathie et de gratitude à l'un de ses anciens membres auxiliaires.

Les armes du nouveau dignitaire sont : Ecu français d'azur à la croix d'or de Saint André, surmonté de la croix épiscopale avec la devise : *Ponit animam pro ovibus* ".

La Vénérable Mère de l'Incarnation

Par un mandement, en date du 30 avril dernier, S. E. le Cardinal Taschereau ordonne au clergé et à tous les fidèles de l'archidiocèse de Québec qui ont en mains des écrits de la Vénérable Mère de l'Incarnation, de les transmettre à l'archevêché.

Par écrits, on doit entendre " non seulement les ouvrages ou livres, mais aussi les traités, les opuscules, les méditations, les discours, les lettres, les pétitions ou requêtes, et les brouillons et autres écrits de la main de la servante de Dieu, ou dictés ou ordonnés par elle.....Dans le cas même où les écrits auraient été imprimés, les autographes doivent être livrés, à moins qu'il ne soit certain que les imprimés y sont absolument conformes."

Les personnes qui refuseront ou négligeront de remettre ces écrits ou de désigner ceux qui en ont, avant le *premier septembre* prochain, seront considérées comme coupables de désobéissance grave, et indignes de recevoir les *sacrements*.

LE FRÈRE LOUIS

" Les Jésuites et les Récollets mourront
chez eux, mais n'auront pas de
successeurs. "

(Règlement de la Cour d'Angleterre.)

(Suite)

Le Frère Louis reçut un jour la visite de l'évêque anglican, Mountain, le second de ce nom, qui lui enseigna la manière de faire des oublies colorées. Il en profita pour se faire le fournisseur des grandes oublies officielles nécessaires au secrétariat de l'Evêché de Québec et à quelques bureaux civils.

Le Frère Louis ne commença à faire des hosties que lorsqu'il cessa de faire l'école, c'est-à-dire vers 1825.

En dehors de ses exercices de piété, qu'il ne négligeait jamais, il était toujours occupé à quelque travail manuel, et cela autant par goût que par devoir. S'il n'avait pas autre chose à faire, il s'occupait à enchaîner des chapelets, et il savait les remonter, disait-on de lui, mieux que personne. C'est de lui que venaient en grande partie ces grands chapelets de *job* généralement en usage autrefois. Cette dernière occupation ne lui faisait pas interrompre la conversation lorsque, dans ces moments, il recevait quelque visite ; car, il était grand causeur, et de même qu'il travaillait par devoir, il conversait par goût, et ses entretiens étaient toujours pleins d'intérêt et aussi d'édification.

Une des jouissances du Frère Louis était de visiter les malades, qu'il édifiait par les réflexions pieuses qu'il leur adressait et que son bon cœur lui inspirait. Jusqu'aux dernières années de sa vie aussi il conserva l'usage d'aller ensevelir les morts, usage que pratiquaient les Frères Récollets lorsqu'ils vivaient en communauté. Œuvre bien digne d'un religieux et bien agréable à Dieu, puisque l'ange Raphaël déclara à Tobie que le Seigneur l'avait envoyé pour lui rendre la vue, parce que, entre autres bonnes actions qu'il avait faites, il avait enseveli les morts " Lorsque vous priez avec larmes, lui dit-il, et que vous ensevelissiez les morts... j'ai présenté vos prières au Seigneur. " (Tobie 12-12).

Le Frère Louis aimant bien le Bon Dieu, aimait par conséquent le prochain auquel il était toujours prêt à rendre service, et, bien qu'ayant un esprit naturellement un peu caustique, on ne l'entendait jamais prononcer des paroles d'une critique acerbe ; on ne le surprenait point non plus à faire des réflexions peu charitables et propres à blesser ; il se montrait, au contraire, toujours plein de bienveillance pour ceux avec qui il avait quelques rapports. C'est cette bonté pour tous qui rendait sa conversation aimable et recherchée.

Mais en digne enfant de Saint François, ce grand amateur de la pauvreté, il aimait surtout les pauvres, et sa charité se manifestait au dehors par l'empressement qu'il mettait à leur rendre service quand il le pouvait, et par la tendresse qu'il avait pour tous les indigents et les malheureux auxquels il ne refusait jamais l'aumône. Son bon cœur l'a engagé même plus d'une fois à demander lui-même l'aumône pour soulager leurs misères. On l'a vu en hiver passer dans les rues, accompagné de quelques enfants de son école conduisant un petit traîneau, dans lequel on mettait le bois et les provisions qu'il demandait de porte en porte pour ses pauvres. Il n'était guère possible de refuser l'aumône à ce bon et respectable Frère Louis qui la sollicitait de la manière la plus convaincante et en même temps la plus agréable, à raison du petit mot pour rire qu'il ajoutait à sa demande.

Pendant longtemps il exerça les enfants de Saint-Roch à marcher en rang, avec de petits étendards, à la procession du Saint-Sacrement dans les rues. Il les conduisait lui-même ce jour-là. Plusieurs jours auparavant il les réunissait et allait les exercer dans la rue du vieux pont. (aujourd'hui la rue Dorchester) qui alors était à l'extrémité de Saint-Roch et presque à la campagne. On voyait ce bon vieillard, comme un père au milieu de ses enfants, donner ses instructions d'abord, puis obéissant lui-même au

signal qu'il donnait pour saluer le Saint-Sacrement, se prosterner dans la rue avec son petit régiment.

C'est lui encore qui, le Jeudi-Saint, conduisait à la cathédrale les douze petits garçons pauvres qu'il avait préparés pour représenter les Apôtres à la cérémonie du lavement des pieds. Il se tenait avec eux dans le bas-chœur pendant tout l'office. Il dînait ce jour-là au Séminaire avec les douze prêtres qui avaient représenté les douze Apôtres à la consécration des Saintes Huiles.

L'ABBÉ CHS TRUDELLE.

(A suivre.)

Mgr Bégin et le Séminaire de Chicoutimi.

S. G. Mgr l'évêque de Chicoutimi vient de publier un mandement établissant une quête annuelle en faveur de son séminaire. Ce document, remarquable à tous les points de vue, rappelle le but et la fin des séminaires diocésains, l'obligation qui incombe aux évêques d'en établir dans leurs diocèses respectifs, et fait ressortir les beautés multiples de l'apostolat d'un prêtre de séminaire. Mgr Bégin rend, en passant, un juste tribut d'éloges à son prédécesseur, Mgr Racine, fondateur du séminaire de Chicoutimi, et à S. E. le cardinal Taschereau qui a grandement contribué à cette fondation.

Ce mandement se termine par les dispositifs suivants :

1o Jusqu'à nouvel ordre, il se fera chaque année, le jour de la Pentecôte, dans toutes les églises paroissiales et toutes les chapelles de Missions, une quête en faveur de l'œuvre du Séminaire diocésain ;

2o Les bienfaiteurs du Séminaire, tous ceux qui feront annuellement leur aumône d'au moins un centin, auront part à une messe par mois, qu'un prêtre du Séminaire dira spécialement pour eux et à leur intention ;

3o Tous les jours, les élèves du Petit et du Grand Séminaire feront une prière spéciale en faveur de toutes personnes qui auront contribué à la bonne œuvre.

De notre côté, nous ne manquerons pas, ajoute Mgr de Chicoutimi, d'appeler sur vous et sur nos familles, dans nos prières de chaque jour et au saint sacrifice de la messe, les plus abondantes bénédictions de l'Enfant Jésus, la protection de la Bienheureuse Vierge Marie et de son glorieux époux Saint Joseph.

Le Catholicisme en Europe au 16e et au 19e siècle.

(Suite)

De l'Allemagne du Nord passons à la Hollande, et jetons un coup d'œil sur les ruines amoncelées par les Réformistes du 16e siècle, qui, d'après un ministre anglican impartial, le docteur Neale, se conduisirent en Vandales. Voici le sommaire de leurs œuvres : spoliation des églises, pillage des couvents, destruction des objets d'art, vols, massacres, incendies, et les martyrs de Gorcum. La persécution ne s'arrêta que lorsque les catholiques furent écrasés, et la hiérarchie brisée. Dire après cela que les descendants de ces tyrans ont l'outrecuidance de parler de la tyrannie de l'église romaine !

En 1800, la situation des catholiques hollandais commençait à s'améliorer, mais elle était encore lamentable. Forcés de se cacher de tout le monde, privés de toute influence politique, sevrés de toutes les manifestations du culte extérieur, il leur fallait se dérober à tous les regards pour certains actes de religion, comme pendant la révolution française. Le nombre des catholiques était approximativement de 350,000 contre un million deux cent mille protestants. Le nombre des paroisses catholiques était de 463 desservies par 50 à 60 curés et huit archiprêtres, sous la direction d'un simple prélat, le chargé d'affaires du Saint-Siège à La Haye ; car le gouvernement ne tolérait sur son territoire aucun évêque catholique.

Si la Réforme maltraita les catholiques de Hollande, elle favorisa de toutes ses forces les Jansénistes qui, néanmoins, en 1800 étaient déjà en pleine décadence. D'après les documents officiels, à cette époque, l'église janséniste de Hollande comptait un archevêque, 2 évêques, 48 curés, et 4958 fidèles.

Si de la Hollande nous allons en Suisse, nous rencontrons encore la persécution, au moins dans une partie du pays.

La Suisse, comme on le sait, se compose de 13 cantons. Cinq sont entièrement catholiques, savoir : Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug, qui en résistant à la tyrannie, ont formé, au 15e siècle, le premier noyau de la Confédération. On peut leur adjoindre Soleure, Fribourg et le Valais, où les protestants ne sont qu'un nombre insignifiant.

Six autres cantons sont mixtes, savoir : Appenzel, les Grisons, St-Gall, Glaris, Argovie et Thurgovie. Depuis les luttes sanglantes du 16e siècle, la paix est faite entre les deux camps. Les

catholiques ont gardé leurs communautés, l'administration de leurs églises, et les questions confessionnelles sont décidées par les membres de chaque Confession.

Enfin quatre cantons sont entièrement protestants, savoir : Berne, Bâle, Zurich et Schaffouse, auxquels il faut ajouter la principauté de Neuchâtel, Genève et Lausanne. Là les protestants ont le nombre, la richesse, l'influence politique, la prépondérance à la diète fédérale, et ils en profitent, comme presque toujours, pour proscrire l'exercice public du culte catholique. C'est seulement dans les premières années du 19^e siècle que les premiers prêtres catholiques purent circuler furtivement dans ces quatre cantons.

En 1800, la situation religieuse de la Suisse était comme suit :

Cantons catholiques : 350,000 catholiques contre 5,000 protestants.

Cantons mixtes : 190,000 catholiques contre 220,000 protestants.

Cantons protestants : 2,000 catholiques contre 800,000 protestants.

Total : 542,000 catholiques contre 1 million et 25,000 protestants.

Hierarchiquement, ce petit troupeau était sous la direction des évêques de Coire, de Constance, de Lausanne et de Sion, qui relevaient directement du Saint-Siège.

(A suivre)

Victor Hugo et ses Œuvres

La dernière livraison de la *Revue Canadienne* reproduit un excellent travail sur "Victor Hugo et ses œuvres," lu à "l'Union Catholique" de Montréal, le 16 mars 1890. Cette critique littéraire et morale est sévère, mais ne l'est certainement pas trop. Le conférencier, suivant nous, a donné la note juste sur tous les points qu'il traite. Certains témoignages donnés dans le procès Taché-Cadioux, et plusieurs des arguments invoqués par les avocats du demandeur, prouvent ce que nous savions déjà, que plusieurs ont besoin de réformer leur jugement sur le poète qu'ils idolâtraient. Cette étude vient donc en temps opportun ; et elle est de nature à intéresser et à instruire la plupart de ceux qui prendront la peine de la lire.

Quelques détails donneront une idée des dépositions étranges de certains témoins, et des arguments non moins étranges apportés à l'appui de la demande.

Ainsi, un témoin appartenant à la classe instruite a dit : " Les œuvres de Victor Hugo ne sont pas impies, car Dieu y est mentionné très souvent, " comme si l'impiété n'était le fait que de ceux qui ne croient pas à Dieu. On a dit encore que le grand poète " n'a jamais eu l'intention d'être immoral dans ses œuvres, et qu'elles ne le sont pas. " Que Victor Hugo n'ait pas été immoral intentionnellement, soit ! Qu'il ne le soit en aucune façon, ceux là seuls dont le sens moral est émoussé ou faussé, professent cette opinion. Dans tous les cas, a-t-on ajouté, " les œuvres de Hugo peuvent être lues sans danger par des personnes instruites. " Peut être par un certain nombre de personnes instruites ; mais pour la masse, l'affirmation est en contradiction avec les faits d'expérience.

On a représenté au tribunal que " Louis Veillot a déversé le sarcasme sur Victor Hugo. " Le grand polémiste s'est admirablement moqué de ce dernier, comme de beaucoup d'autres mécréants de son espèce, c'est vrai, et nous le concédons volontiers ; mais plusieurs points de ses satires concordent passablement avec les appréciations de critiques éclairés et impartiaux.

Le fait que Victor Hugo, comme on l'a dit également, " a été glorifié pendant sa vie comme nul écrivain ne l'a jamais été, " ne prouve pas grand'chose. D'abord, cette assertion n'est pas exacte, car Voltaire, avant lui, a tellement été accablé d'honneurs qu'il en est mort à la peine. Quant aux honneurs publics rendus à Victor Hugo, tout le monde sait qu'ils lui ont été décernés, non par la vraie France, mais par la France officielle, c'est-à-dire athée et révolutionnaire, suivie de la gent moutonnaire toujours friande de mascarades. Imputer cette honteuse apothéose " à trente-six millions de Français, " c'est leur faire une injure gratuite, et se rendre ridicule jusqu'aux dernières limites du possible.

D'après la définition que tous les moralistes chrétiens donnent de la moralité, plusieurs des œuvres de Victor Hugo sont immorales, de même que plusieurs sont à l'Index ; par conséquent le devoir de tout catholique est nettement tracé.

Itinéraire de la visite pastorale du diocèse de Chicoutimi pour 1890.

| | |
|-----------------------------|----------------|
| 1.—Notre-Dame de Laterrière | 9, 10, 11 juin |
| 2.—Saint-Alphonse, | 11, 12, 13 " |
| 3.—Saint-Alexis, | 13, 14, 15 " |
| 4.—Saint-Fulgence, | 15, 16, 17 " |

| | | |
|---|------------|---------|
| 5.—Sainte-Anne, | 17, 18, 19 | juin |
| 6.—Chicoutimi, | 19, 20, 21 | " |
| 7.—Saint-Ambroise, (Riv. à l'Ours) | 21, 22 | " |
| 8.—Saint-Charles, | 22, 23 | " |
| 9.—Saint-Dominique, | 23, 24, 25 | " |
| 10.—Saint-Cyriac, | 25, 26 | " |
| 11.—Hébertville, | 26, 27, 28 | " |
| 12.—Saint-Bruno, | 28 | " |
| 13.—Saint-Joseph d'Alma, | 28, 29, 30 | " |
| 14.—Saint-Cœur de Marie et Saint-Henri, | 30, 1, 2 | juillet |
| 15.—Saint-Gédéon, | 2, 3, 4 | " |
| 16.—Saint-Jérôme, | 4, 5, 6 | " |
| 17.—Saint-André, | 6 | " |
| 18.—Saint-Louis, | 6, 7, 8 | " |
| 19.—Notre-Dame de Roberval, | 8, 9, 10 | " |
| 20.—Saint-Prime, | 10, 11, 12 | " |
| 21.—Saint-Félicien, | 12, 13, 14 | " |
| 22.—Saint-Méthode, | 14, 15 | " |
| 23.—Saint-Cyrille, | 15, 16 | " |
| 24.—Saint-Thomas d'Aquin. | 17 | " |

PETITE CHRONIQUE

ROME

Le général des Capucins et toute l'administration centrale de l'Ordre viennent d'être expulsés du couvent de la place Barberini. Une partie du couvent est maintenant abattue, et les religieux se sont réfugiés dans une maison près de Saint-Nicolas de Tolentino.

Une association est établie à Rome, dans le vieux quartier Borgo (près de Saint-Pierre), sous le titre de Giordano Bruno.

La retraite pastorale du diocèse de Chicoutimi s'ouvrira le 25 août prochain, et se terminera le 29 du même mois.

S. G. Mgr l'évêque de Chicoutimi rappelle, dans sa dernière circulaire, l'article de la discipline qui défend de réunir les honoraires de plusieurs messes basses pour chanter une grand'messe à l'intention des donateurs, et qui dit que ce serait une pratique condamnable d'exhorter les fidèles à ne faire célébrer que des grand'messes. Il rappelle aussi qu'il est défendu d'envoyer des honoraires de messes dans d'autres diocèses, sans la permission de l'Ordinaire, et que cette défense s'étend même aux laïques.

Société de Saint Jean l'Évangéliste

Desclée, Lefebvre et Cie., Éditeurs Pontificaux.—Tournay,
Lille, Paris, Rome.

Officium Hebdomadæ sanctæ et Octavæ Paschæ scilicet a Feria V. in Cœna Domini usque ad Sabbatum in Albis, secundum Breviarium Romanum pro maxima recitantium commoditate dispositum.—Un vol. in-18 de 120 pages, texte rouge et noir, format et caractère du Bréviaire in-18 en 4 volumes.

Comme son titre l'indique, cet opuscule contient tous les Offices du Bréviaire pour les trois derniers jours de la Semaine Sainte et l'Octave de Pâques. Le grand Bréviaire semble parfois bien lourd pendant les longs Offices de ce temps ; le plus souvent la récitation en est interrompue, et on doit l'achever en profitant des moments que le ministère laisse. Il sera donc agréable de pouvoir emporter son Office sans gêne.

La disposition des différentes parties de l'Office dans ce livre facilite beaucoup la récitation. Outre les *Mutines* du Jeudi-Saint jusqu'au samedi de l'Octave, l'opuscule contient en entier les Laudes du Jeudi-Saint, du Vendredi-Saint, du Samedi-Saint et du Dimanche de Pâques ; les *Petites Heures* sont mêmes en entier au Jeudi-Saint et au Dimanche de Pâques. *Vêpres* et *Complies* sont mises au Jeudi-Saint, au Samedi-Saint et au Dimanche de Pâques. A la fin, on trouve les Fêtes dont on peut avoir à faire la Commémoration dans l'Octave.

Broché, fr. 1.50. Reliures diverses depuis fr. 2-00 jusque 11-00.

LORETTE ET LA SAINTE MAISON

LA SANCTA CASA

(Suite)

Deux bustes en argent, du poids de 67 livres romaines chacun, représentant sainte Anne et saint Joseph.

On vénère sur la Sainte Cheminés, une très ancienne statue de la sainte Vierge, placée dans une niche qui était jadis toute d'or, et émaillée de pierres précieuses. Elle est maintenant ornée d'arabesques en bois doré. Cette statue a été faite par saint Luc avec du cèdre du Liban. Elle a 4 palmes de hauteur. Elle tient dans ses bras l'Enfant Jésus.

Tout le monde sait que cette statue avait été enlevée de la Sainte Maison et envoyée en France au mois de février 1797, et qu'ensuite elle fut rendue au Pape Pie V, le 11 février 1801. Avant de la renvoyer à Lorette, ce saint Pape l'orna de plusieurs pierreries et plaça sur sa tête cette couronne d'or qu'elle porte actuellement, qui reluit de brillantes, d'émeraudes et de perles ; il plaça aussi une couronne sur la tête de l'Enfant Jésus. Ce même Pontife donna en outre une topaze du Brésil, plusieurs émeraudes et un habit brodé sur fond blanc, orné d'or et d'argent. C'était là la décoration de la sainte Statue dans son retour triomphal de Rome à Lorette, le 8 décembre 1802.

VISITE DE LA SALLE DU TRÉSOR DE N. DAME DE LORETTE

La voûte de cette vaste salle est ornée de fresques magnifiques, et tout autour sont des armoires où l'on voit exposés les riches présents que les Papes, les rois, les riches pèlerins se sont plu à faire à Notre-Dame de Lorette. Il y en a pour des millions, et cependant ce n'est que depuis 1797 que ces dons sont faits. Tous les dons venus avant cette date furent enlevés par les soldats révolutionnaires français qui pénétrèrent à Lorette et pillèrent le trésor.

On passe d'une surprise à une autre en examinant les différentes vitrines, tant les objets exposés sont précieux et nombreux ; cependant ils sont bien inférieurs à ceux de l'ancien Trésor : les premiers étaient l'œuvre de cinq siècles, et les derniers ne se sont accumulés que depuis 100 ans à peine. On y voit : calices, ostensoirs, ciboires, lampes, reliquaires, en argent, en or, en vermeil, ornés de pierres précieuses, topazes, grenats, saphirs, diamants ; colliers, couronnes, anneaux, diadèmes, épingles, chaînes, bracelets, œurs en or, en argent, statues, chandeliers, vases, médailles, perles, bagues avec rubis et brillants, rosettes en or avec diamants, montres en or, croix ornées de diamants, crucifix, tableaux, etc., etc., — tous plus ou moins riches et plus ou moins précieux au point de vue de l'art, sans parler de leur valeur intrinsèque.

(A suivre).

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fail, à la volonté des acheteurs..

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.

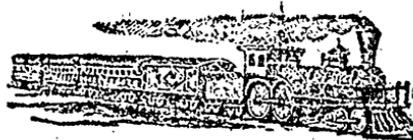
NOUVEAUTÉ: Un monde nouveau, par LUCIEN DARVILLE. réponse à Ed. DRUMOND sur la fin d'un monde.

J. A. LANGLAIS.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS
CHARLAND & Cie.,

LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des Etats Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.



CHEMIN DE FER

**** QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX ****

— DE QUÉBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

Les trains pour Ste-Anne laissent Hedleyville la semaine, à 7.30 a. m. et 6.30 p.
Laisent Ste-Anne pour Hedleyville à 5.15 a. m. et 3.00 p. m.

TRAINS DU DIMANCHE

Laisent Hedleyville, à 7.45 a. m., 1.30 p. m. et 6.00 p. m.
Laisent Ste-Anne, à 6.00 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.
Prix du passage aller et retour 1ère classe \$0.85, 2nde classe \$0.60.
Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.
Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN,
Gérant,

W. R. RUSSELL,
Surintendant.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la
Préissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à
M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

L'ABBÉ D. GOSSELIN,

PROPRIÉTAIRE-RÉDACTEUR.